

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission «Epanouissement du citoyen et jeunesse»

Séance du 15 novembre 2010
Séance du 12 octobre 2010

14 L'Amicale Sportive de Tir - contrat d'objectifs - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON
M. GRIMBERT
Mme BOUKHELIF
Mme KOUACHI-MAHSA
M. RIFI-SAIDI
Mme PAMART
Mme BARBETTE
M. MACHU
M. SEGUIN
Mme FEVRIER
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO
Pouvoir à : Mme JAJAN
Pouvoir à : M. SZPIRKO
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose:

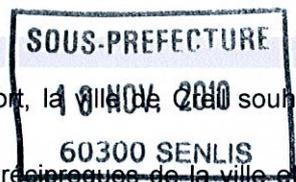
Afin de favoriser et promouvoir la pratique du tir et l'éducation à la citoyenneté par le sport, la ville souhaite renouveler son contrat d'objectifs avec l'Amicale Sportive de Tir.

Le document précise, dans le cadre de la politique sportive, les missions et engagements réciproques de la ville et de l'association.

Ce contrat d'objectifs est établi à compter du 1^{er} avril 2010 jusqu'au 31 décembre 2013. Il détaille notamment la formation des cadres, l'élargissement des publics, les résultats sportifs, la participation aux événements locaux ainsi que les aides directes et indirectes apportées par la commune.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat d'objectifs.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le contrat d'objectifs ci-annexé,

Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen et jeunesse» en date du 12 octobre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs, du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2013, avec l'Amicale Sportive de Tir.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 NOV. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **18 NOV. 2010**

Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18/11/2010 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

SOUS-PREFECTURE
18 NOV. 2010
60300 SENLIS

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE